

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Document de référence QUALIROUTES – A – 13

Modalités d'utilisation de l'application "Chantiers"

Édition du 01/03/2020

Introduction

Le SPW Mobilité et Infrastructures a notamment pour objectif d'améliorer la planification et la communication des chantiers sur le réseau (auto)routier régional. En effet, il convient de minimiser l'impact sur la mobilité des nécessaires chantiers d'investissement et d'entretien que nous réalisons quotidiennement sur les réseaux structurant et non structurant.

C'est pourquoi l'application "Chantiers" a été développée. La centralisation, la transmission plus facile de l'information, la coordination des chantiers ainsi qu'un travail plus rapide pour les Districts et le SPW Mobilité et Infrastructures sont quatre avantages importants de cette application.

L'application est ouverte aux entrepreneurs et leur permet de demander des autorisations de chantiers sur le réseau (auto)routier. Les Districts concernés peuvent rendre un avis positif ou négatif, demander un avis pour une dérogation à la circulaire C.T.02.21.(02) - DGO1.21/DA - 2A1 "Chantiers et interventions sur le réseau structurant - Maintien de la fluidité du trafic" (document de référence [QR-A-10](#)), mais encore prolonger ou suspendre une autorisation de chantier. Après un retour positif sur la demande de chantier, une autorisation est générée automatiquement par l'application.

Les planifications étant introduites, dans SUPRA, par les chefs de projets du SPW Mobilité & Infrastructures selon la procédure en cours et au plus tard le 30 juin de chaque année pour tous les chantiers envisagés au cours de l'année suivante, une coordination peut alors être opérée de façon centralisée par PEREX via l'application "Chantiers" et ensuite arbitrée par la hiérarchie si des incompatibilités sont identifiées

Par ailleurs, l'application permet de planifier les prochains chantiers à l'échelle d'un à deux ans, par une introduction des projets à moyen terme.

L'application "Chantiers" permet donc de planifier et centraliser toutes les informations relatives aux chantiers du réseau régional. La cellule communication en dispose d'un accès et élabore les cartes interactives du portail Infrastructures et les communiqués de presse à partir cet outil pour davantage d'informations à nos usagers.

Concernant les autorisations, son utilisation est obligatoire pour tout nouveau chantier initié par la Sofico et le SPW Mobilité & Infrastructures sur le réseau régional (structurant et non structurant).

Pour les entrepreneurs, la demande d'accès est à introduire via l'URL suivante: <https://chantiers.spw.wallonie.be/entrepreneur/fr>

Pour les agents du SPW, la connexion à l'application se fait via cette URL: <https://chantiers.spw.wallonie.be> avec le numéro ULIS comme identifiant et un mot de passe à initialiser par l'utilisateur lui-même lors de sa première connexion.

Un manuel d'utilisation est disponible en ligne dans l'application. Une procédure résumée est fournie ci-après.

Procédure d'encodage pour les entrepreneurs

Prérequis

L'application Chantiers a pour but de permettre aux entrepreneurs de réaliser des demandes de chantiers sur le réseau routier wallon et aux districts (auto)routiers de délivrer ou non des autorisations concernant ces chantiers.

Avant de commencer tout chantier, les entrepreneurs demandent une autorisation afin de pouvoir exécuter celui-ci. Cette demande est établie 5 jours avant le début des travaux. Cette demande d'autorisation de chantier est d'application pour tous types de travaux sur le réseau structurant (RS) et le réseau non-structurant (RNS). Pour ce qui concerne le réseau non structurant, le numéro du permis de voirie délivré par la police est exigé pour obtenir l'autorisation de chantier.

Pour pouvoir encoder leurs demandes d'autorisation de chantiers, les entrepreneurs doivent être préalablement identifiés comme utilisateurs pour l'application Chantiers.

En tant qu'entrepreneur, une demande d'inscription à l'application "Chantiers" est introduite en se connectant à la page publique dédiée à l'adresse <https://chantiers.spw.wallonie.be/entrepreneur/>.

Le formulaire proposé permet l'encodage des données pour la création d'un compte:

- Le nom de la société comme repris dans la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) ainsi que son adresse postale
- Le nom et le prénom de la personne qui souhaite avoir un accès pour l'application Chantiers
- Une adresse email ainsi qu'un numéro de téléphone valable.

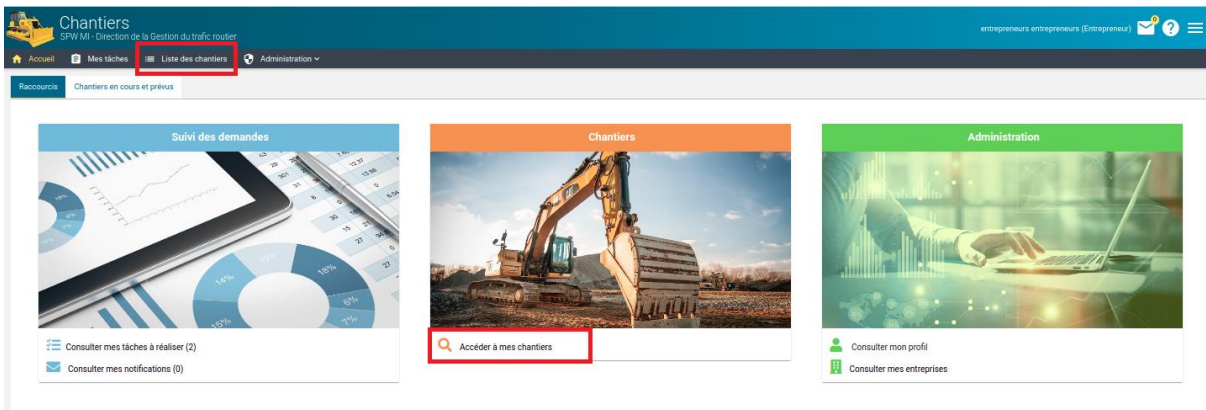
Un login/password sera communiqué à l'entrepreneur afin d'accéder au site <https://chantiers.spw.wallonie.be/>.

Veuillez remplir ce formulaire et le soumettre afin de demander votre accès à l'application Chantiers.

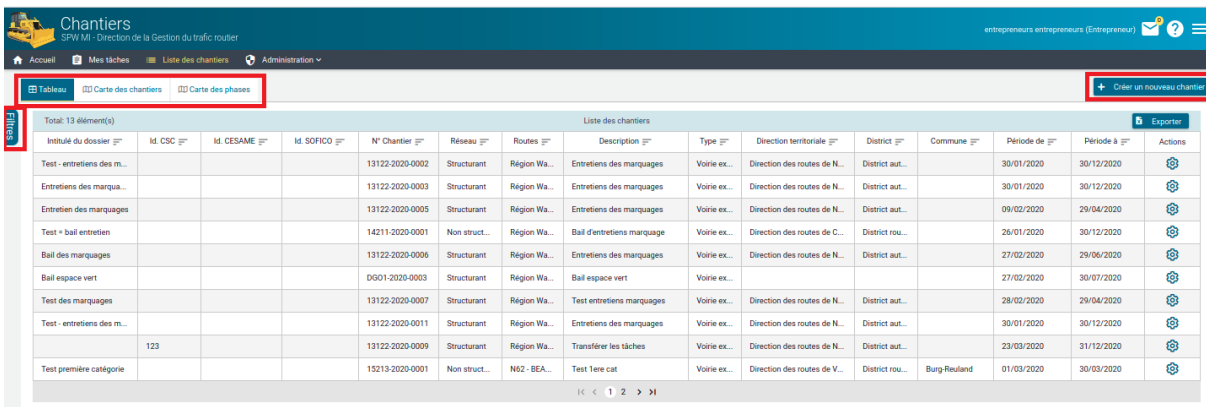
Demande de création d'un nouveau compte		Se connecter
Nom:	<input type="text"/>	
Prénom:	<input type="text"/>	
Adresse mail:	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone:	<input type="text"/>	
Société:	<input type="text"/>	
Adresse de la société:	<input type="text"/>	
Numéro de TVA:	<input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Je ne suis pas un robot  <small>reCAPTCHA Confidentialité - Conditions</small>		
<input type="button" value="Soumettre"/>		

Mes chantiers

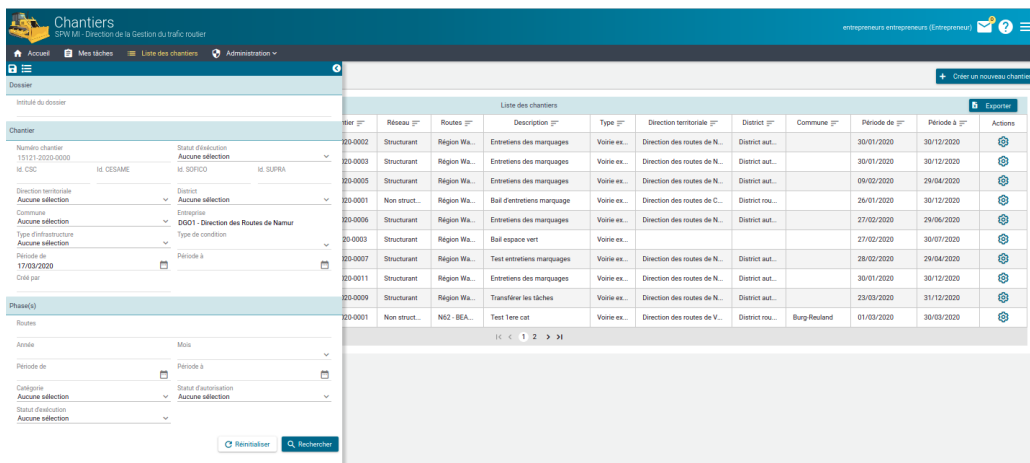
Une fois connecté, l'encodage d'une nouvelle demande de chantier peut commencer. Pour cela, il suffit de cliquer sur "Accéder à mes chantiers" ou "Liste de mes chantiers".



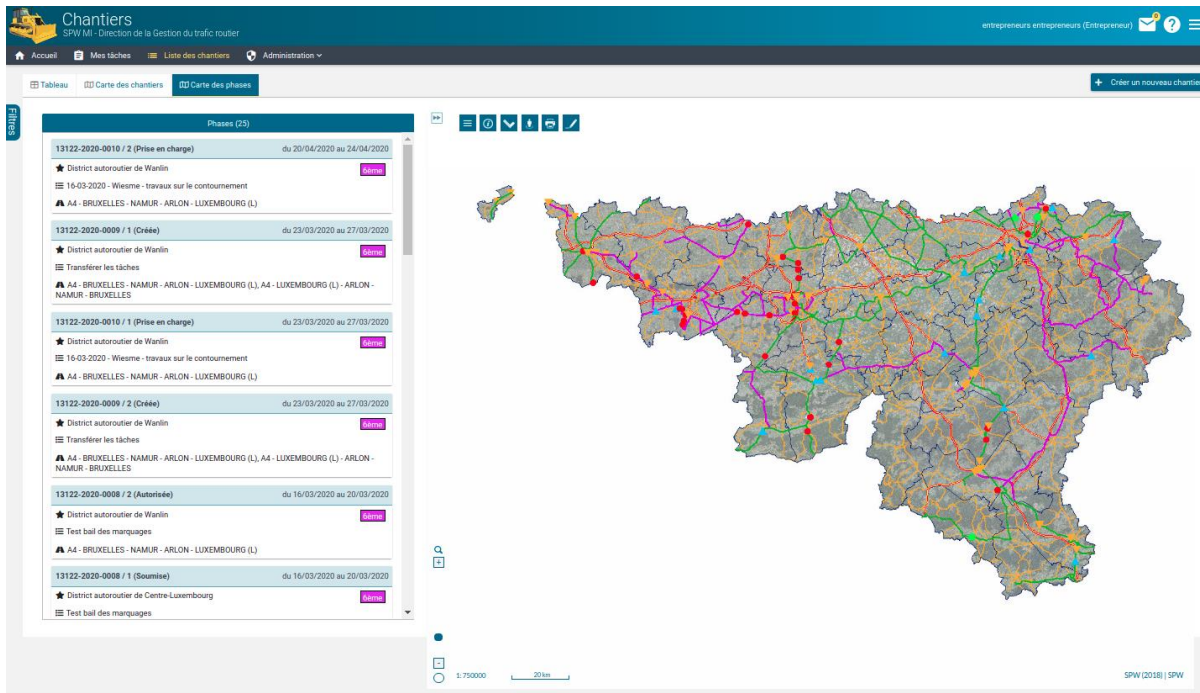
Ces boutons permettent d'avoir un visuel dans un premier temps sous forme de tableau de tous les chantiers de la société, du District, voire de la Région en fonction des droits de l'utilisateur.



Le bouton "Filtres" situé sur la gauche de l'écran, permet d'affiner la recherche sur base de plusieurs critères comme la route, le district, ou encore le statut. Attention, par défaut, la date du jour est renseignée afin de ne pas polluer la recherche avec tous les chantiers clôturés. Si vous ne retrouvez pas un chantier, il est fort probable qu'en réinitialisant la date, il apparaîtra dans la recherche.

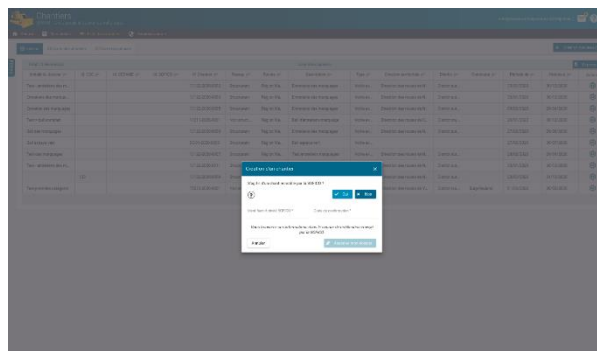
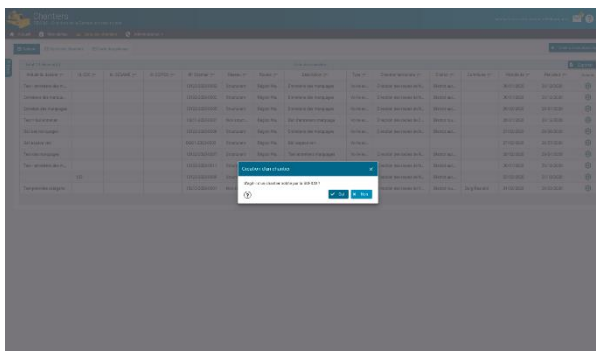


Vous pouvez également visualiser les recherches sous forme d'une carte des chantiers ou une carte des phases (carte la plus complète). Il est possible d'exporter votre recherche sous format Excel et même de sauvegarder votre recherche si vous devez l'utiliser régulièrement.



Encodage d'une autorisation

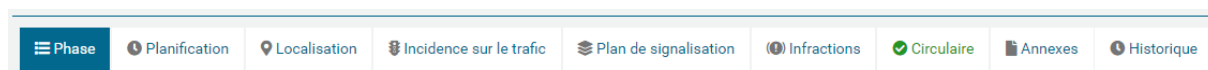
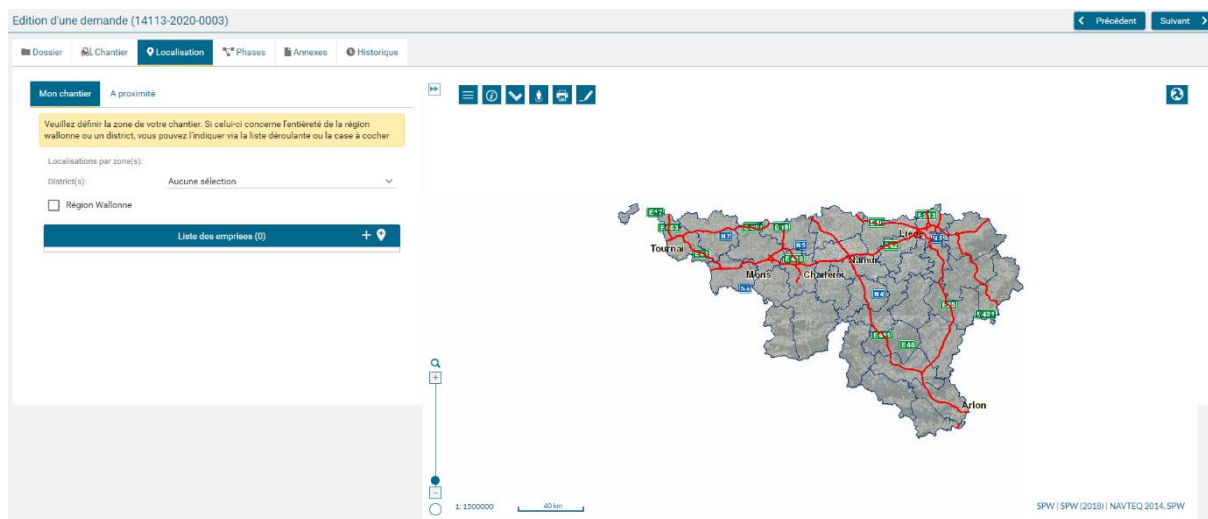
Dans le coin supérieur droit du menu "Mes chantiers", le bouton "Créer un nouveau chantier" permet de créer une nouvelle demande d'autorisation. Une première fenêtre s'ouvre demandant si vous avez été notifié par la Sofico. Si c'est le cas, vous introduisez l'identifiant et le mot de passe reçu par la Sofico; sinon vous créez un chantier classique. Ce lien, s'il est possible, vous permet de récupérer plusieurs informations que vous ne devrez plus encoder.



Ensuite, pour une demande classique, vous introduisez différentes informations comme l'intitulé (objet du marché), l'identifiant du cahier des charges, l'identifiant CESAME, l'identifiant SUPRA, les dates de début et de fin prévisionnelles (du chantier et non de la phase), le réseau et le type d'infrastructure. Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

Cliquez ensuite sur l'onglet "Entreprises" ou sur le bouton "Suivant" afin de remplir les autres champs concernant les contacts pour l'entreprise de travaux et l'entreprise de signalisation (si l'entreprise n'est pas directement reprise, vous pouvez la rechercher via le bouton "Rechercher une entreprise"). Un contact H24 est demandé pour l'entreprise de signalisation.

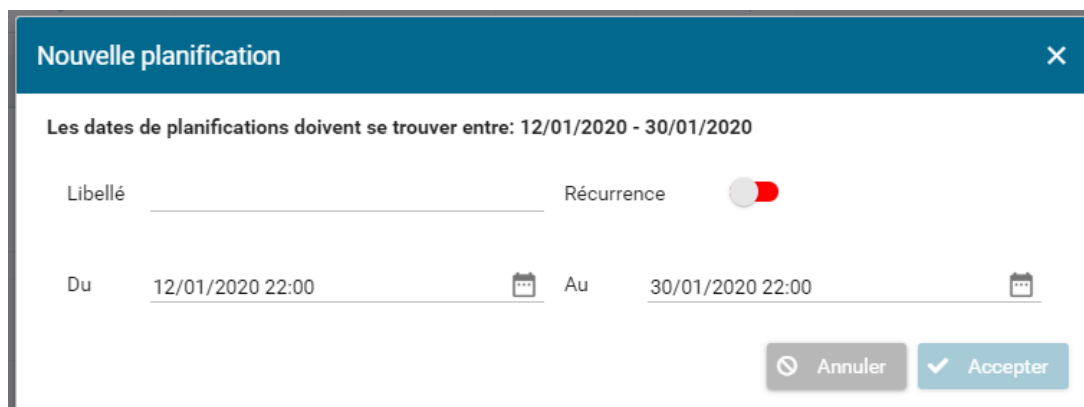
Une fois les différents champs remplis, appuyer sur le bouton en bas à droite "Enregistrer". Vous arrivez alors à l'encodage de la localisation du chantier. Vous pourrez préciser l'emplacement exact, sélectionner un ou plusieurs districts, ou alors la Région wallonne en entière. Cet emplacement peut être généralisé aux districts ou à la région lors de baux d'entretiens qui s'effectuent sur un an par exemple.



Une fois la localisation encodée, vous pouvez cliquer sur le bouton "Suivant" ou sur l'onglet Phases. Les autorisations générées par l'application Chantiers sont valables pour les phases et non pour le chantier. Un bail d'entretien qui comporte 10 phases différentes devra donc recevoir 10 autorisations différentes. Plusieurs informations vont donc devoir être encodées au niveau de la phase. On retrouve: la catégorie de chantier, la planification horaire, la localisation (cette fois-ci précise du lieu de l'entrave sur le trafic), la planche de signalisation ainsi que les plans de déviation et de signalisation si nécessaires, et les restrictions sur le trafic.

Pour ce qui est de l'onglet phase, la catégorie doit être encodée ainsi que les besoins en éclairage, les champs texte "description" et "règle de circulation". Les coordonnées de l'entreprise de travaux et de l'entreprise de signalisation seront copiées des informations du chantier mais elles peuvent être modifiées si besoin.

L'onglet planification permet de préciser le créneau horaire dans lequel l'entreprise va effectuer les travaux. En cliquant sur le bouton "Ajouter une planification", une fenêtre va s'ouvrir demandant un libellé, une heure de début et une heure de fin. Pour les chantiers récurrents, qui ne sont pas permanents sur la chaussée, vous avez la possibilité de mettre une récurrence en fonction de vos critères de sélection. En cliquant sur « Accepter », vous validez votre choix.



Nouvelle planification



Les dates de planifications doivent se trouver entre: 12/01/2020 - 30/01/2020

Libellé _____ Réurrence

De 10:54 A 10:54

Périodicité

- Journalière
- Hebdomadaire
- Mensuelle
- Tous les jour(s)
- Du lundi au vendredi

Plage de périodicité

Du 12/01/2020 Fin le : 30/01/2020

Fin après : occurrences

Annuler

Accepter

Passez à l'onglet "Plan de signalisation" et ajoutez une planche de signalisation parmi celles proposées, ainsi qu'un plan de signalisation pour toutes catégories de chantiers sauf les chantiers de sixième catégorie (ce n'est pas obligatoire mais il peut être ajouté si besoin). Pour se faire il suffit de cliquer sur le bouton "Ajouter une planche" puis "Ajouter un plan".

La localisation se fait de la même manière que précédemment. Vous cliquez sur l'onglet "Localisation", puis vous pouvez soit ajouter une emprise en cliquant sur le bouton "+" ou dessiner sur le plan en cliquant sur le bouton juste à côté. Pour ajouter une emprise, il suffit d'encoder le code de la route ainsi que les bornes kilométriques.



Ajouter une emprise

Code route *

Cumulée début *

Cumulée fin *

Description

Ajouter

Une fois la localisation encodée, cliquez sur le bouton "Enregistrer" afin que le tableau des incidences puisse être généré. Si une remarque apparaît, il vous manque des informations à compléter mais vous pouvez passer à l'onglet "Incidences sur le trafic". Vous pouvez régénérer le tableau si besoin, et puis l'éditer en fonction de l'entrave générée sur le trafic.

Incidence sur le trafic par voie de roulage

Regénérer le tableau des incidences

NZ85000 direction Sully De 28400 à 29000

Editer

Voie 1	Sully	Section
↑	29171 m	Enghien-Hoves
	26071 m	

Légende

- ↑ Voie à sens normal
- ↓ Voie exploitée à contre sens
- ▨ Fermée au trafic normal
- ▨ Fermée à tout trafic
- ▨ Non existante

A l'issue de cet encodage correct, l'autorisation sera accordée. Si ces consignes ne sont pas suivies, que l'entrepreneur réalise un chantier sans en avoir demandé l'autorisation, ou que certaines informations aient été volontairement omises ou modifiées, l'autorisation ne sera pas accordée.

Une fois l'encodage terminé, puis l'autorisation délivrée par le district et/ou l'autorité compétente, l'entrepreneur sera en droit de commencer son chantier. Il devra néanmoins prévenir le centre Perex une fois sur place, avant d'intervenir sur le réseau, et avant de repartir, une fois que son intervention sera terminée. Il informera le centre Perex via le numéro de téléphone suivant: 081 21 96 00.